



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 58011

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les préoccupations d'anciens combattants. En effet, certains d'entre eux ont exprimé le souhait de voir étendue l'exonération du forfait à un euro, prévue par la loi du 13 août 2004, aux titulaires de pension militaire d'invalidité dont le taux est de 100 %. S'agissant d'invalidité contractée en service commandé au nom de la France, il le remercie de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure cette demande pourrait être satisfaite.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58011

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1576